



PAR COURRIEL

Montréal, le 22 septembre 2017

Objet : Votre demande d'accès du 15 septembre 2017

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 15 septembre 2017, dans laquelle vous demandez les baux ou les décisions impliquant les partis politiques suivants : le Parti libéral du Québec, le Parti québécois, la Coalition Avenir Québec.

Nos recherches nous indiquent que la Régie ne détient aucun document correspondant aux critères indiqués.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons de l'existence de recours à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser une décision rendue suite à une demande d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La responsable de l'accès à l'information,

Josée Corbeil
Directrice générale de l'administration

p. j.